

BTS Brevet de Technicien Supérieur

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS En apprentissage

FORMATION

1^{ère} année : 20 sem. au CFA
27 sem. en entreprise
2^{ème} année : 20 sem. au CFA
27 sem. en entreprise
5 sem. de congés payés

CONDITIONS D'ENTRÉE

Avoir entre 16 et 30 ans - Avoir signé un contrat d'apprentissage - Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac Pro, Bac Général, Bac Techno) - Être reconnu apte à l'exercice du métier par la médecine générale

EMPLOIS ET DEBOUCHÉS

- Responsable en aménagements paysagers
- Chef d'équipe, responsable de chantier
- Technicien supérieur en bureau d'études
- Conducteur de travaux
- Licence professionnelle

APTITUDES

- Capacités d'organisation
- Capacités d'encadrement et de management
- Bonne condition physique
- Rigueur et autonomie

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagements
- Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale
- Assurer la gestion économique des chantiers
- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagements paysagers
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle.

CAPACITÉS GÉNÉRALES

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- Apprendre une langue étrangère
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se socialiser
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.

FORMATION VALIDÉE A 50 % EN COURS DE FORMATION ET 50 % EN ÉPREUVES TERMINALES

Pierre
« J'ai apprécié cet enseignement qui permet de développer le sens du contact et la capacité de management. »

Nicolas
« Cette formation apporte une maturité en combinant expériences terrain et connaissances théoriques. »

Guillaume
« Faire un BTS, c'est savoir rendre des dossiers techniques, défendre ses devis, analyser ses chantiers. Le BTS, c'est aussi beaucoup d'autonomie. »

Journées Portes Ouvertes

9 Février - 23 Mars - 25 Mai 2019



L'ÉCOLE DU SAVOIR VERT
LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

CFA du CHEP des Métiers verts

43 Rue du Général De Gaulle
78490 LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE

Tél : 01 34 87 99 09
Fax : 01 34 87 88 83
Email : contact@chep78.fr
Facebook : LeCHEP78

www.chep78.fr

Internat mixte au coeur du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse



Île de France



BTS

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Pôle de formation paysager



CFA du CHEP des Métiers Verts

CHEP

Centre Horticole d'Enseignement et de Promotion
établissement privé sans but lucratif